

Fondation nationale des sciences politiques Conseil d'administration exceptionnel des 7 et 8 juillet 2022

RÉSOLUTION N°1

Adoption des modifications apportées à la charte relative à l'acceptation des financements publics et privés

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier ses articles 20 et 21 ;

Vu le règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier son article 26 ;

Vu la résolution du 14 décembre 2016 approuvant la mise en place d'une charte relative à l'acceptation des financements publics et privés ;

Décide, en un article unique :

D'approuver les modifications apportées à la charte relative à l'acceptation des financements publics et privés, telles que présentées aux membres du Conseil d'administration et modifiées pendant le Conseil exceptionnel des 7 et 8 juillet 2022.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 20 voix POUR, et 1 voix CONTRE des membres présents ou représentés.

Laurence Bertrand

Présidente du Conseil d'administration de la FNSF

SciencesPo

Paris, le 8 juillet 2022

Fondation nationale des sciences politiques Conseil d'administration exceptionnel des 7 et 8 juillet 2022

RÉSOLUTION N°2

Désignation d'une personnalité qualifiée en qualité de Président du Comité des dons

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier ses articles 20 et 21 ;

Vu le règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier son article 26 ;

Vu la résolution du 14 décembre 2016 approuvant la mise en place d'une charte relative à l'acceptation des financements publics et privés ;

Vu la résolution du 9 octobre 2019 désignant Madame Laurence Tubiana, en tant que membre du comité des dons.

Décide, en un article unique :

De désigner, au sein du collège des personnalités qualifiées extérieures du comité des dons et sur proposition de l'Administrateur, **Monsieur Pascal Demurger** en remplacement de Madame Laurence Tubiana, démissionnaire

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution

avec 19 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS des membres présents ou représents

Laurence Bertrar

Présidente du Conseil d'administration de la FNSP